



Travail dans une exploitation arboricole Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille

Si vous travaillez dans une exploitation arboricole, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19. L'implication des salariés dans la mise en place de ces mesures garantira leur efficacité.

■ Contexte

- ❖ **Travail réalisé dans les parcelles** : taille des arbres, éclaircissage, traitements phytosanitaires, entretien des parcelles, récolte (en fonction des productions et des régions).
- ❖ **En fonction de la taille de l'exploitation**, les fruits sont conditionnés et expédiés depuis une station de conditionnement.
- ❖ **Dans la station de conditionnement, trois zones d'activités principales** : la production, l'expédition et les services commerciaux et administratifs.
- ❖ **La main d'œuvre** est composée de salariés permanents et de salariés saisonniers.
- ❖ **Interaction forte avec des prestataires** extérieurs (chauffeurs-livreurs, transporteurs, fournisseurs...).



■ Avant le travail

- ❖ **Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument** :
 - ✓ moyens d'hygiène : savon liquide / soluté hydroalcoolique (SHA), bidons d'eau claire dans les véhicules et sur les chantiers, essuie mains à usage unique, sacs poubelles, lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels, outils et zones contact,
 - ✓ affichage des recommandations : mesures barrières, lavage des mains, application SHA dans les sanitaires et à proximité des bidons d'eau,
 - ✓ attestations / autorisations de déplacement pour les salariés,
 - ✓ moyens de communication à distance : ordinateurs portables et connexion internet, téléphones (appel / SMS), pas de partage de papier et de crayon,
 - ✓ dispositif de sécurité et une trousse d'urgence si le travailleur est isolé.

Travail dans une exploitation arboricole

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Avant le travail

❖ Organisez la journée, anticipez :

- ✓ adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles : modifiez les amplitudes horaires, fractionnez les pauses, augmentez le temps dédié au nettoyage, organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes, évitez les embauches collectives sur le site avant le départ vers les chantiers (les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée), organisez le télétravail pour les postes administratifs,
- ✓ communiquez les consignes par téléphone, SMS, e-mail (consignes, procédures, informations sur le travail...). Si les informations doivent être données par écrit, un support type tableau blanc peut être utilisé. Éviter la transmission de crayons et papier entre les individus,
- ✓ supprimez les réunions en présentiel,
- ✓ organisez la réception des matériaux, les chargements et déchargements pour limiter les contacts,
- ✓ organisez l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise.

❖ Anticipez la coactivité :

- ✓ organisez un flux de déplacement dans les locaux de travail uniquement de l'entrée vers la sortie (éviter de se croiser), organisez la coactivité sur les allées centrales qui sont souvent des lieux de dépose pour la palettisation ou des transferts des produits afin de respecter les règles de distanciation : espacez les postes de travail par des marques au sol ou l'installation de barrières physiques, limitez le nombre de personnes dans une pièce, laissez les portes et les armoires ouvertes si l'activité le permet, pointez les horaires de travail sans s'approcher de la badgeuse, l'employeur met en œuvre une solution adaptée (informatique, appel, cahier de pointage tenu par une seule personne...),
- ✓ organisez la zone d'expédition : organisez et planifiez l'arrivée d'entreprises extérieures (fournisseurs, coopérateurs, transporteurs, clients...) pour éviter les croisements, désignez une ou deux personnes dédiées à l'accueil des entreprises extérieures, formalisez une procédure et communiquez la aux entreprises extérieures, limitez l'accès aux personnes extérieures aux seuls lieux où ils doivent effectuer leurs interventions (l'entreprise extérieure contactera la personne dédiée afin qu'elle communique les consignes de livraison : le numéro de la personne pourra être affichée sur le portail), prévoyez une bannette pour réceptionner les documents, demandez au chauffeur d'amener son stylo individuel, supprimez la signature du document et la remplacer par une photo du chauffeur devant son camion et si contact avec un document, se laver les mains et utiliser des essuie-mains jetables, délimitez l'aire de chargement et de déchargement avec un marquage au sol,



Travail dans une exploitation arboricole

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Avant le travail

❖ Anticipez la coactivité :

- ✓ organisez les déplacements vers les parcelles : pas de transport collectif, utilisation individuelle des véhicules. Si covoiturage : 2 personnes par véhicule avec installation en croix (un devant / un derrière). Intervenez sur les parcelles les plus éloignées en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue,
- ✓ organisez les vestiaires : prévoyez un flux d'entrée et de sortie à 1 personne à la fois dans le vestiaire ou fermez l'accès aux vestiaires et préconisez les changes dans le véhicule du salarié,
- ✓ organisez les pauses : priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet), salle de pause sous réserve d'une organisation stricte des mesures barrières : aérez 3 fois par jour, nettoyez les surfaces après chaque convive et les machines (micro-onde, machine à café) après chaque utilisation, organisez un flux d'entrée et de sortie, faites respecter la distanciation entre les personnes de deux mètres et l'usage de couverts personnels, limitez le nombre de personnes présentes en fonction de la taille de la salle,
- ✓ organisez le local fumeur : limitez à 2 personnes avec une distance de sécurité d'au moins 1 mètre, pas d'utilisation de soluté hydroalcoolique (produit inflammable) et pas de partage de cigarette ou d'e-cigarette.

■ Pendant le travail

❖ Dans la station de conditionnement :

- ✓ lavez-vous les mains à chaque entrée et sortie de la station,
- ✓ respectez la distanciation établie par marquage au sol entre les postes de travail,
- ✓ veillez à ce que le salarié reprenne le même poste de travail chaque jour,
- ✓ adaptez le travail en équipe sur les chaînes de production, augmentez les plages horaires de la production, dédoublez les équipes, prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe,
- ✓ pour se passer les charges (caisses, cagettes), pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs, en respectant au moins un mètre,
- ✓ prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe, afin d'éviter les croisements des personnels et d'assurer les nettoyages nécessaires,
- ✓ désinfectez les locaux de travail (postes, chaînes...) tous les jours et à chaque changement d'équipe.



Travail dans une exploitation arboricole

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Pendant le travail

❖ Dans la zone d'expédition :

- ✓ réalisez les chargements et déchargements par une seule personne de votre entreprise en mettant à disposition des aides mécaniques (chariots automoteurs, transpalettes...),
- ✓ faites ouvrir et fermer les portes du véhicule par le chauffeur qui restera ensuite dans sa cabine pendant l'opération de chargement ou de déchargement,
- ✓ lavez-vous les mains avant et après chaque opération de chargement ou de déchargement

❖ Dans les parcelles, privilégiez l'activité individuelle et isolée :

- ✓ travaillez seul sur chacune des rangées en respectant une distance d'au moins un mètre entre chaque salarié, plusieurs rangs d'écart (1 rangée sur 2 ou 3, pas de travail face à face, départ en décalé...),
- ✓ quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre,
- ✓ privilégiez le travail côte à côte plutôt que face à face avec toujours la distanciation entre les personnes,
- ✓ pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs,
- ✓ limitez les rotations de poste dans la journée.



❖ Privilégiez les outils individuels :

- ✓ attribuez nominativement les outils manuels ou sérateurs pneumatiques lorsque c'est possible, chaque salarié conserve son outil pour l'entretien et le nettoyage,
- ✓ l'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise de poste et à la fin de la journée de travail,
- ✓ nettoyez correctement le matériel avant de le ranger dans le véhicule.

❖ Utilisation d'engins agricoles, de manutention, transpalettes :

- ✓ attribuez un seul et unique véhicule/ machine par personne ou sinon, si l'équipement doit changer d'utilisateur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées,
- ✓ limitez la présence en cabine à une seule personne,
- ✓ mettez en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage / dételage des outils, si vous travaillez en binôme.

Travail dans une exploitation arboricole

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



Pendant le travail

❖ Utilisation de plateformes automotrices de récolte :

- ✓ délimitez sur la plateforme de grande taille des zones de travail en prévoyant une distance d'au moins un mètre entre chaque salarié,
- ✓ pour les plateformes plus petites, limitez le nombre de postes de travail en prévoyant deux passages au lieu d'un dans les vergers,
- ✓ conservez la même équipe sur la plateforme.



❖ Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) : le port des gants de travail, pour éviter les coupures, isoler du froid..., est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains. Il faut se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaison, tablier...

Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.

Après le travail

- ❖ Vérifiez le respect des consignes de distanciation.
- ❖ Vérifiez la disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène et le respect des consignes de lavage ou désinfection des mains.
- ❖ Vérifiez la bonne application des procédures de nettoyage prévues.
- ❖ Procédez à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée, tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- ❖ Prendre régulièrement des nouvelles de l'état de santé (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs.

Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (manutentions et postures, bruit, froid, intempéries, chutes de hauteur, risque machines, risque chimique...).

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition à distance (téléphone, messagerie...) pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos spécificités de production.